

BIELLE

BULLETIN de la vie COMMUNALE

2010



Bulletin d'informations Municipales

L'année 2009 est déjà passée, l'hiver a sonné à plusieurs reprises à notre porte mais lorsque l'on compare notre vallée avec l'ensemble du territoire Français nous n'avons pas le droit de nous plaindre. L'année 2009 s'en est allée sans même que nous ayons eu le temps de la voir s'écouler.

La crise financière avec ses désagréments, l'arrivée de la grippe A dite H.1.N.1, l'ouverture du capital de la Poste, le cri d'alarme des agriculteurs, le Grenelle 2 de l'environnement, la volonté masquée d'agrandissement du Parc National, le projet de redécoupage des circonscriptions, la réforme des Collectivités, la désindustrialisation du bassin d'Arudy, la tempête Xynthia avec son vent violent sont autant de sujets qui occupent ou ont occupé nos esprits. Malgré cela nous ne devons pas nous laisser envahir par le pessimisme et nous ne devons pas oublier notre village avec ses projets et dossiers en cours.

Le huit Janvier



Monsieur le Maire adressait ses vœux à l'ensemble du personnel communal et à toutes les Associations et commissions Communales. Comme de coutume nous nous sommes retrouvés, après avoir écouté les souhaits de Mr. le Maire qui présentait les objectifs poursuivis par la Municipalité, autour du pot de l'amitié.

NOS COURS D'EAU

L'année 2009 a vu d'importantes réalisations sur L'Arriu-Betch et l'Arriu-Médou, réalisées par la Communauté des Communes comme nous l'avons présenté au bulletin précédent.

Ce que tout le monde doit savoir.

Personne ne peut intervenir dans les ruisseaux du 15 Novembre au 15 Mars, sans dérogation exceptionnelle depuis la loi sur l'eau.

La commune n'a plus la compétence pour pouvoir intervenir sur les cours d'eau et ne peut en conséquence réaliser aucun travail. Par contre elle peut soumettre des projets à la C.C.V.O. (Communauté des communes), cela est déjà fait pour un piège à cailloux pour l'Arriu Mage, une prolongation des travaux sur l'Arriu Betch et l'Arriu Médou. Bien que ces études soient déjà réalisées par R.T.M. (O.N.F.) et le montage financier prévoyant 80 % de subventions, seule la C.C.V.O peut évaluer l'urgence et les réaliser et nous ne sommes pas la seule commune d'Ossau à avoir des projets.



Déjà par deux fois, lors de « redoux », les travaux réalisés sur les cours d'eau ont prouvé leur utilité

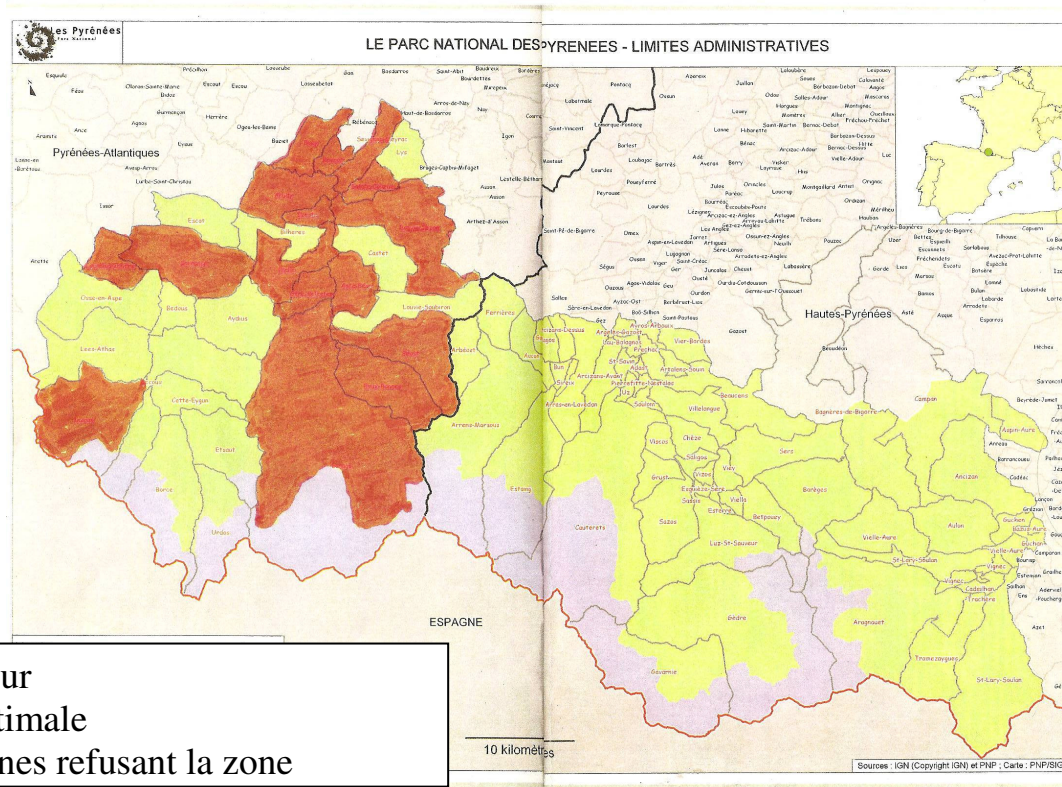
L'Arriu-Médou Après les travaux

Parc National

Où en sommes-nous ?

Nous pouvons constater que l'Etat continu, sans prendre en compte les revendications de certaines Communes, à vouloir satisfaire le grand appétit des « Ayatollahs de la chlorophylle » avec la complicité de certaines personnes.

Le Parc National a imprimé une brochure « *la Charte du Parc national des Pyrénées en 25 questions Réponses* », comme d'habitude ce livret réalisé par des pro. de la communication est superbement bien fait et masque bien le but recherché . Néanmoins il est écrit à la page 17 de la brochure « *L'ancienne zone périphérique devient l'aire optimale d'adhésion . Cette aire a naturellement vocation à faire partie du Parc national des Pyrénées du fait de sa continuité géographique et d'une solidarité écologique avec le cœur.* » n'est-ce pas cela que nous dénonçons depuis le premier jour ? il aurait été aussi plus honnête à la page 4 et 5 de ne pas inclure les Communes ayant choisi de ne pas adhérer à la zone optimale mais de se regrouper autour de « OSSAU ASPE VALLEES DE LIBERTE », il est vrai que le rêve n'est pas réalité, la zone optimale est pratiquement coupée en deux, nous sommes décidés à résister et à ne pas accepter de rentrer dans la zone optimale, que le Parc National « revoie sa copie ».



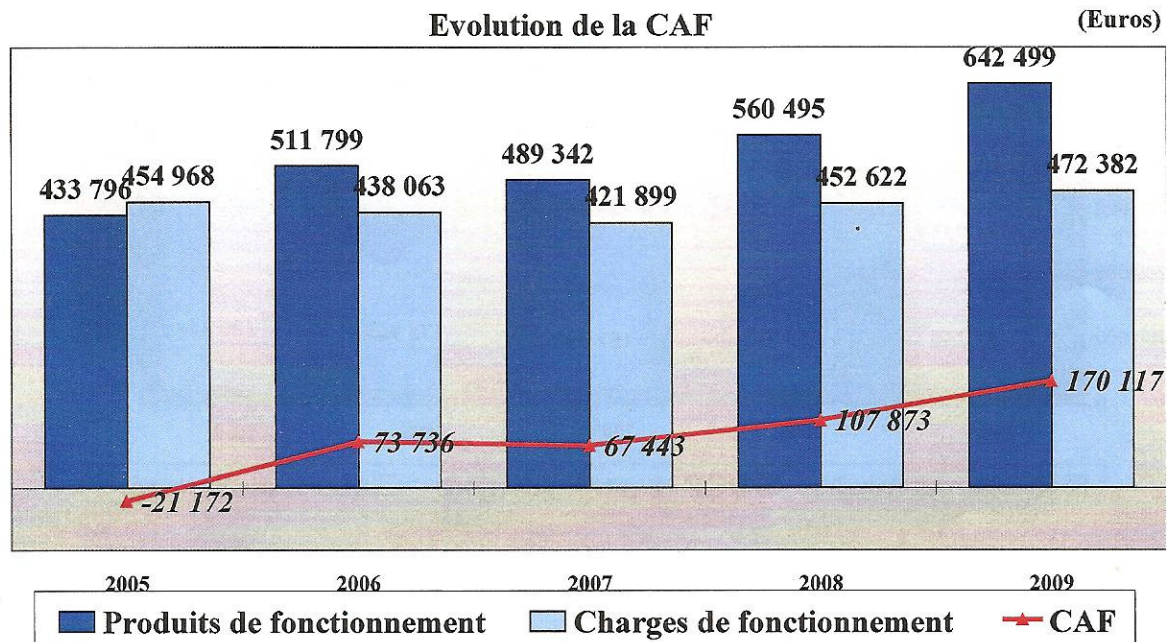
NOS FINANCES

Après un début de mandat difficile où nous nous trouvions en difficulté financière suite aux **faillites des gestionnaires du Village de vacances** tout rentre peu à peu dans l'ordre. Nous allons chercher à vendre cette belle réalisation pour libérer la Commune des emprunts et nous permettre de retrouver une liberté financière, car si la situation s'est améliorée nous devons encore être vigilants et ne possédons pas de liberté de manœuvre pour des projets importants. Il ne faut pas cependant oublier que sans le Village de vacances Bielle n'aurait pas pu être classé Commune Touristique et que cette classification rapporte.

Voici un graphique sur notre évolution financière que nous a présenté la Perception.

Situation de BIELLE au 31/12/09

1 – évolution de la capacité d'autofinancement



Le réseau d'eau potable

Nous avons du faire face à une situation désagréable, plusieurs fuites ont vidé le réservoir d'eau privant le haut du village d'eau. La fermeture des canalisations responsables de 22h à 7h. a permis de partager l'eau pendant la localisation des fuites par les professionnels, les sondages de positionner des vannes de fermetures pour pouvoir isoler certaines parties du réseau. **Il est recommandé à la population de faire la chasse au gaspillage d'eau car l'eau distribuée est quantifiée globalement par des compteurs et les taxes facturées à la Commune par l'agence Adour-Garonne** (et répercutées forcément sur votre forfait).

NOS PROJETS 2010

VOIERIE :

Cette année nous allons pouvoir prévoir une somme pour entretenir nos rues, à certains endroits le revêtement doit être réparé.

Le chemin du Hours doit être aménagé, des travaux sur le fossé eau pluviale trop profond et un petit enrochement devrait permettre d'améliorer la circulation.

La nomination et la numérotation des rues du village, l'étude est confiée au cabinet Pelnier, nous espérons le réaliser cette année.

Le chemin piétonnier reliant la gare au village de vacances est lui aussi à l'étude.

Aménagement de la place (H.L.M.) en zone piétonnière, à moindre frais cela permettrait de tenir les engagements pris par la Commune lors de la réalisation des logements pris avec Madame Mirante-Péré.

BATIMENTS :

Nous allons avec l'aide de la Maison des Communes nous pencher sur les possibilités du devenir des locaux Communaux et étudier un entretien de ces locaux en conséquence.

ASSAINISSEMENT :

Nous allons continuer la mise aux normes de notre réseau, il faut améliorer et poursuivre la réalisation du réseau séparatif. L'eau pluviale doit être collectée séparément de l'assainissement, cela n'est pas le cas encore de tous nos quartiers. Une tranche importante est à l'étude. Nous rappelons à tous les administrés que lorsque l'on est desservi par l'assainissement collectif qu'il est obligatoire d'y être raccordé.

TELEVISION :

Il paraîtrait que T.D.F. cesserait d'émettre en analogique en 2011 pour ne plus diffuser qu'en T.N.T. La vallée deviendrait alors une zone blanche pour ceux qui ne possèdent pas une parabole ou internet. Nous vous assurons que nous restons vigilants et attentifs à toutes les possibilités qui peuvent s'offrir à la Commune pour pallier à cet événement

VIVRE ENSEMBLE

Comme chaque année, le trente Janvier la municipalité a convié nos Aînés et le personnel communal à un repas annuel. Nous nous sommes retrouvés (71 personnes) au restaurant L'Ayguelade où l'on nous a servi un excellent repas. L'équipe municipale a distribué un petit colis aux Aînés ayant des problèmes de santé pour leur permettre de se joindre à nous par la pensée.



En Juillet les Clubs des jeunes de Saintes et d'Anglet projettent d'organiser un stage à l'ancienne gare S.N.C.F. pour des jeunes atteints de Xeroderma pigmentosum « Enfants de la lune ».

Les individus atteints de cette maladie ne peuvent être exposés aux rayons ultraviolets du soleil et de certaines lumières, donc toutes leurs occupations ne peuvent se réaliser que la nuit.

La population ne devra pas s'étonner de voir ces jeunes vivre en décalage total dans leurs horaires d'activités avec l'ensemble de la population



Le hasard (ou le manque de chance) a voulu que la première neige fasse son apparition dans nos rues alors qu'il n'y avait qu'un adjoint de voirie présent et une pièce manquante pour pouvoir adapter la lame à neige (commandée mais non livrée) cela s'est traduit par un déneigement plus lent qui a forcé l'employé à faire un choix de priorité et à travailler le week-end, tout est rentré dans l'ordre par la suite.

Xynthia :

Dans la nuit du 27 au 28 Février le vent a soufflé très fort sur notre région. Certainement beaucoup de personnes n'ont pu trouver le sommeil cette nuit là mais même si le vent a dû avoisiner les 200 km heure dans la vallée notre Commune n'a pas subi trop de dégâts à part nos forêts, néanmoins certaines personnes ont été privées d'électricité vue l'état des lignes de distribution électrique.

Ce qu'il faut comprendre :

Vos élus ne sont pas en place pour prendre partie ou gérer des différents personnels entre particuliers.

Seul Monsieur le Maire, est officier de police sur le territoire communal mais il ne peut cependant pas lui non plus se substituer à un plaignant ou à la justice dans les différents entre particuliers

Toute fois nous portons à votre connaissance sur la page suivante l'Article 671 et 672 du Code Civil, que tout citoyen se doit de respecter s'il ne veut pas attirer l'intervention de la justice.

Cet hiver qui n'en finit plus :

L'hiver nous apparaît bien long et rigoureux, mais notre mémoire nous « joue des tours » car les records ne sont apparemment pas battus.

A72.2.3.3 Les plantations (au voisinage des limites de propriété)

§ 1 Distances et hauteurs

Article 671 *du Code Civil*

« Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance prescrite par les règlements particuliers actuellement existants, ou par des usages constants et reconnus, et, à défaut de règlements et usages, qu'à la distance de deux mètres de la ligne séparative des deux héritages pour les plantations dont la hauteur dépasse deux mètres, et à la distance d'un demi-mètre pour les autres plantations. »

Les arbres, arbustes et arbrisseaux de toute espèce peuvent être plantés en espaliers, de chaque côté du mur séparatif, sans que l'on soit tenu d'observer aucune distance, mais ils ne pourront dépasser la crête du mur.

Si le mur n'est pas mitoyen, le propriétaire seul a le droit d'y appuyer ses espaliers.

A défaut de règlements * ou d'usages locaux

* Le « pos » par exemple

— Espaliers; faculté d'appui.

Le mur n'appartient qu'à (B)

(A) n'a pas le droit de planter en espalier.

(B) a le droit de planter en espalier, ses plantations ne pourront dépasser la hauteur « h » du mur.

— Espaliers; hauteur.

Le mur est mitoyen

(A) et (B) ont le droit de planter en espaliers. Si l'espalier de (B) dépasse la hauteur « h » du mur (A) pourra exiger de (B) qu'il soit réduit jusqu'à « h ».

§ 2 Arbres irréguliers

— Distances hauteurs.

Article 672

Le voisin peut exiger que les arbres, arbrisseaux et arbustes plantés à une distance moindre que la distance légale, soient arrachés ou réduits à la hauteur déterminée dans l'article précédent ⁽¹⁾, à moins qu'il n'y ait titre, destination du père de famille ou prescription trentenaire.

Si les arbres meurent, ou s'ils sont coupés ou arrachés, le voisin ne peut les remplacer qu'en observant les distances légales.

(B) peut exiger que (A) :

- ou • arrache l'arbre irrégulier,
- ou • le réduise à la hauteur légale.

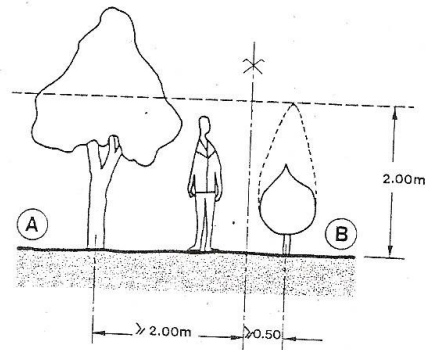
Si l'arbre meurt, ou s'il est coupé ou arraché,

(A) ne pourra le remplacer qu'en le plantant :

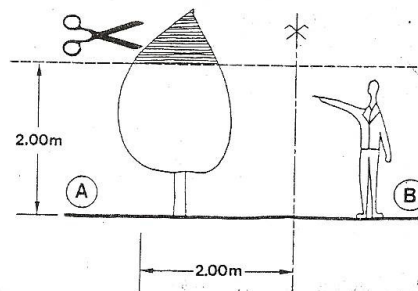
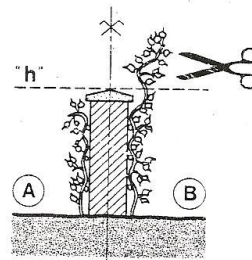
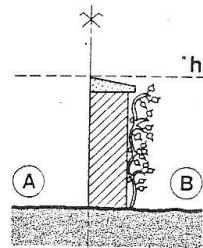
- à 2,00 m (ou 0,50 m/arbustes) de la limite.

Sauf règlements et usages locaux.

⁽¹⁾ Voir définition plus loin A72.2.4.3 § 3).



A DÉFAUT DE RÉGLEMENTS* OU D'USAGES LOCAUX
* LE POS PAR EXEMPLE





Monsieur le Maire s'exprimera ultérieurement dans le prochain numéro où l'on vous présentera le Budget Communal

Les pages des Associations

LE LAURIOLLE D'OSSAU

Nous avons procédé récemment à l'Assemblée générale du club le Lauriolle d'Ossau, le résultat est positif : puisqu'il y a eu 7 manifestations du club à Bielle, repas, goûters, projections, loto.

Les marcheurs du mardi après-midi sont toujours fidèles au rendez-vous. Les grandes marches à la journée comptent un peu moins de participants, nous attendons les nouveaux adhérents.

Le voyage annuel a toujours beaucoup de succès, nous nous groupons avec Laruns et Arudy. Pour 2010 nous projetons de nous rendre en Haute-Savoie, Jean Dard nous a servi de guide dans le choix des visites puisque c'est sa région d'origine !

Nous avons participé aussi à quelques sorties d'une journée : Hendaye, Orthez journée de la solidarité avec la fédération des Aînés Ruraux, San Juan de la Péna, spectacle d'Holiday on Ice au Zénith à Pau.

Et pour le Bureau aussi quelques réunions de travail, à Bielle a eu lieu une formation pour les secrétaires des clubs, organisé par la Fédération des Aînés Ruraux.

Les projets pour 2010 sont : rencontres avec les enfants des écoles, sortie d'une journée dans le Gers et au Pays Basque, visite du musée du marbre à Arudy, floralies à Pau

Nous envisageons également une initiation à l'informatique et une activité de quilles de six, puisque nous avons les quilles !

Avis aux amateurs, nous comptons cette année 8 nouveaux adhérents et pourquoi pas d'autres nouveaux retraités ?

La PRESIDENTE

A.M. DARD

HISTOIRE ET MEMOIRE DE BIELLE et BILHERES EN OSSAU HM2BO

La dernière assemblée générale de l'association HM2BO qui s'est tenue le 28 janvier 2010 a étendu l'activité de notre association à Bielle et Bilhères à compter du 1^{er} janvier 2010. Ceci répondait à de nombreuses demandes qui nous avaient été adressées par des habitants de Bielle, membres ou non de HMBO. Nous remercions la municipalité de Bielle de nous avoir ouvert les colonnes du bulletin municipal pour présenter notre association aux habitants de Bielle qui ne la connaissent pas.

RAPPEL DES BUTS DE L'ASSOCIATION

Notre association créée le 17 avril 2007 a pour but principal de rassembler le maximum de documents relatifs à l'histoire de Bielle et de Bilhères au cours des siècles précédents de façon à assurer leur conservation en les classant et/ou les numérisant. Nous avons également fixé l'objectif de publier 2 cahiers par an et de réaliser une exposition avec les photos recueillies.

EFFECTIFS

Au 31 décembre 2009, notre association compte 45 membres actifs, abonnés et donateurs et 3 membres d'honneur.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est actuellement composé de 9 membres:

Pierre JOANICOT (membre d'honneur), Michèle & Pierre TRÉSARRIEU-BESINCQ (membres fondateurs), Marc ALLÉAUME, Adrien CASAUX, Jean GAY, Jean ISAURE, Marie-Claire MARTINACHE, Henri SCAZE.

ACTIVITÉS

LE FONDS DOCUMENTAIRE

De nombreuses personnes continuent de nous fournir documents et photographies. Notre fonds est maintenant assez riche. Il comprend de nombreuses photos anciennes, divers documents anciens, des dvd, les articles de Jean Joanicot et Guy de Monsebernard et de nombreux renseignements généalogiques sur les maisons de Bielle et de Bilhères.

LES CAHIERS

Nous avons édité 5 cahiers. Cette activité semble très appréciée et la diffusion de nos cahiers s'étend au delà de nos adhérents. Nous avons dû refaire des tirages des premiers numéros. Chaque numéro a été en fait tiré à plus de 60 exemplaires. L'extension de notre activité va entraîner une augmentation du nombre de tirages.

EXPOSITION

L'exposition intitulée « 100 ans de photos à Bilhères en Ossau » organisée du 21 au 29 juin 2008 et du 25 juillet au 31 août 2008 à Bilhères, a été mise à Bielle à l'occasion de la fête des associations en avril 2009 et au musée d'Arudy, du 5 août au 20 septembre 2009. Elle a été vue par plus 600 visiteurs.

SITE INTERNET

Cette année, nous avons mis en place, avec l'aide de Michel MOURET le site internet de l'association : www.bilheres.com et développé une adresse spécifique : hmb64@gmail.com.

COTISATION 2010

Pour 2010, le Conseil d'administration propose deux formules :

- 1) Une adhésion à 20 euros avec abonnement aux 2 cahiers annuels,
- 2) Une adhésion de soutien à 50 euros comprenant l'abonnement aux 2 cahiers annuels et un emplacement de notoriété en 4^{ème} page de couverture.

PROJETS 2010 :

- 1) Activités de base : continuer à rechercher photos et documents et faire identifier le maximum de personnes photographiées, exploiter les nombreux documents recueillis et les classer ; compléter régulièrement le site internet.
- 2) Sur la suggestion d'un de nos adhérents, développer une nouvelle rubrique dans les cahiers qui pourrait s'intituler « Croyances, histoires et anecdotes du passé » où chacun pourrait relater une histoire de la mémoire familiale.
- 3) Compléter les panneaux de l'exposition en développant les principaux thèmes: mariages, vie civile et religieuse, activités agricoles et pastorales, fêtes et traditions.
- 4) Etudier la réalisation d'une brochure reprenant les principaux articles des 5 premiers cahiers.
- 5) Préparer une brochure sur chacune des 2 communes de Bielle et Bihères à partir des principales maisons recensées en 1385 par Gaston Phebus, leur histoire avec photos et cartes postales anciennes.

Nous demandons aux habitants de Bielle qui possèdent des photographies anciennes ou des documents relatifs aux thèmes suivants : Vie civile et religieuse, Mariages, Activités agricoles et pastorales, Fêtes et traditions, de nous contacter.

Pierre TRÉSARRIEU-BESINCQ

.....

COMITE DES FÊTES MUNICIPAL

En ce début d'année 2010, nous avons tenu notre Assemblée Générale
Et composé un nouveau Bureau avec de nouvelles têtes.
Nous avons le plaisir de vous présenter nos nouveaux dirigeants,

Jérémy Sarrailh, Alexandre Craveiro, Pierre Craveiro.

Voici pour l'année, le programme de nos activités sur lesquelles nous travaillons déjà :

_ Lundi 5 Avril 2010 : recherche des œufs de Pâques pour les enfants de Bielle de la maternelle au cm2.

_ Samedi 17 Avril 2010 : fête des Associations.

_ Dimanche 18 Avril 2010 : 13eme foire agricole.

_ Vendredi 20 août 2010 :

_ Samedi 21 août 2010 : fêtes de Bielle

_ Dimanche 22 août 2010 :

Si vous avez envie de rejoindre notre équipe, vous serez les bienvenus.

Appelez le 05 59 82 65 09 ou 06 86 01 46 12